



ÉDITO



Le Samedi 4 Septembre dernier avait lieu dans le cadre prestigieux de l'Abbaye Ecole de Sorèze, le 69^{ème} Congrès des Maires du Tarn, le premier de la nouvelle mandature qui a pu être organisé en présentiel.

Après l'accueil par Mme Marie-Lise Housseau, Maire de Sorèze, et de Mme Claudie Bonnet, Présidente du Syndicat Mixte de l'Abbaye Ecole, s'est tenue la partie statutaire au cours de laquelle ont pu être présentés dans le cadre du rapport d'activités, l'ensemble des comptes-rendus des commissions de l'Association ainsi que les comptes pour validation par l'Assemblée Générale.

L'attractivité des territoires avait été choisie comme thème central

pour ce 69^{ème} Congrès, et la matinée fût consacrée aux interventions de notre invitée d'honneur Mme Claire Fita, Vice-Présidente de la Région Occitanie représentant la Présidente Mme Carole Delga, de M. Christophe Ramond, Président du Conseil Départemental du Tarn, et de Mme Catherine Ferrier, Préfète du Tarn.

Vous pouvez retrouver ci-dessous, les principaux points abordés par nos intervenants, ainsi qu'un résumé de la table ronde organisée l'après-midi autour de la thématique transversale de l'attractivité des territoires.

Le Président,
Jean-Marc BALARAN

69^{ème} Congrès des Maires et des Elus Locaux du Tarn

C'est tout naturellement que M. Pierre Archet, Directeur du Journal d'Ici, désigné animateur de cette matinée de débats donna la parole pour le discours inaugural à M. Jean-Marc Balaran.

Le Président de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, souhaite avant d'aborder le thème de l'attractivité des territoires, revenir sur un sujet qui monte dans notre département celui des incivilités et des agressions sur la personne des élus. Il soulignera la position de l'Association des Maires qui demande plus de rapidité et de sévérité dans les sanctions tout en constatant un manque cruel de moyen pour notre justice. Il en terminera sur le sujet par ces mots « L'Association est présente et le sera encore plus à l'avenir dans ce genre de situation ».

Concernant le thème du jour, il évoquera la problématique de l'attractivité qui diffère

d'une commune à une autre, les objectifs sont parfois différents mais le point commun reste en général « donner un meilleur cadre de vie à nos concitoyens et les meilleurs équipements et services possibles ». En concluant avant de céder la place à Mme La Vice-Présidente de la Région que tout cela doit être réfléchi en concertation pour planifier un développement harmonieux à un niveau plus global que celui de la commune.

Mme Claire Fita, confirmera en préambule le défi que s'est lancé la Région pour construire l'attractivité des territoires autour de 3 convictions : **La Solidarité, La Proximité, le Collectif.**

Concernant la **Solidarité**, la Région s'est déjà engagée sur le domaine de la santé avec une mobilisation de tous les acteurs indispensables pour lutter contre les déserts médicaux.

Elle évoquera dans cette thématique

l'aménagement du territoire, notamment au travers du Schéma Régional « Occitanie 2040 » dont les objectifs principaux sont d'une part le rééquilibrage territorial, afin de renforcer l'égalité entre les territoires et d'autre part un nouveau modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.

Enfin elle complètera son propos sur la « **Solidarité** » qui doit se décliner aussi sur les infrastructures, par exemple le très haut débit pour tous ou encore les routes.

Concernant la « **Proximité** », Mme Fita rappelle que la contractualisation de l'action Régionale se fait territoire par territoire avec plus de décentralisation et de déconcentration.

Cette notion de proximité c'est également la mise en place des Maisons de la Région dans les départements d'Occitanie qui sont désormais des structures ouvertes au public.

Enfin, le « Collectif » et Mme Fita en terminera sur cette 3^{ème} conviction en rappelant la nécessaire articulation des actions de tous les acteurs dans un souci de complémentarité, sans oublier la prise en compte de la participation citoyenne qui reste un élément essentiel dans la construction de l'attractivité.

La parole est alors donnée à M. Christophe Ramond, Président du Conseil Départemental qui débutera ses propos en évoquant le soutien apporté à l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, au travers de la subvention versée et approuvée à l'unanimité. Il se dit fier et heureux de l'usage qui en est fait pour continuer à avancer et à préparer l'avenir.

Il énoncera de manière détaillée plusieurs facteurs d'attractivité parmi lesquels tout d'abord, **le développement économique et de l'emploi** pour attirer les populations et les entreprises. Le département du Tarn a un tissu TPE/PME plutôt performant ainsi qu'une évolution des offres d'emploi plutôt flatteuse. Les infrastructures, comme le soulignait déjà Claire Fita, sont un élément essentiel dans l'attractivité, et à ce titre Christophe Ramond évoquera l'autoroute Castres Toulouse, devenue indispensable, mais également l'accélération de la liaison entre la Préfecture et la Sous-Préfecture, pour continuer à mailler notre territoire départemental, sans oublier pour autant les investissements sur les réseaux secondaires. Il confirmera que **l'arrivée de la fibre**, élément encore une fois essentiel dans l'attractivité des territoires fait également partie des priorités du Département.

L'attractivité passe aussi, pour le Président du Département, par la présence de **Bourgs Centres rendus vivants**, notamment en trouvant des solutions pour rénover l'existant et y apporter de l'activité économique.

Parmi les facteurs d'attractivité essentiels relevés par Christophe Ramond, figurent les 10.000 associations tarnaises qui ont été fortement impactées par la crise sanitaire. Il souhaite que les jeunes puissent reprendre des activités sportives et/ou culturelles.

Enfin le **développement durable** doit rester au cœur de cette attractivité, avec le développement du photovoltaïque, les déplacements doux, la préservation des espaces naturels sensibles ou encore de nos paysages.

Il en terminera en mettant en avant la « mobilisation commune », avec comme ambition de rester aux côtés des collectivités pour construire ensemble l'avenir de notre Département.

La parole est donnée à Madame Ferrier, Préfète du Tarn, qui débutera en précisant que ce sujet d'attractivité préoccupant est



national et constatera qu'il ne pourra y avoir de cohésion sociale ni de croissance sans décongestionner les métropoles. C'est un sujet qui est partagé également par le gouvernement au travers de son Agenda Rural.

Mme la Préfète déclinera sa vision de l'attractivité à travers 3 idées.

La 1^{ère} idée, précisera-t-elle, « le Tarn est déjà hyper attractif », possédant une attractivité naturelle liée à la dynamique toulousaine sur les 2/3 du département. Mais il existe un risque concernant les inégalités par rapport aux autres territoires qui ne sont pas dans cette dynamique et un **risque d'accentuation de la fracture territoriale**. Une partie à l'Est notamment du Département n'est pas dans cette dynamique démographique de poussée de la métropole toulousaine, mais bénéficie d'une attractivité touristique croissante et importante.

Puis, elle abordera comme cela a été fait par le Président du Département les infrastructures et principalement, un élément majeur de cette attractivité, l'autoroute A69, dont le choix du concessionnaire sera annoncé très prochainement.

2^{ème} idée, maintenant que le cadre est défini, elle posera la question « Comment fait-on ? » Elle y répondra de la manière suivante : « Il faut se mettre à la place de ceux que l'on veut attirer et connaître leurs besoins ».

Parmi les besoins essentiels elle évoquera un **bon accès à la santé**, avec par exemple des hôpitaux de référence pas trop éloignés ; de **la sécurité** et à ce titre le Tarn est attractif pour son climat de sécurité et le rôle des élus est important pour le consolider et le préserver.

Sur le cadre de vie, Mme la préfète notera la beauté du Département, ses paysages variés qu'il faut préserver et c'est là qu'on en vient, précise-t-elle, au sujet de l'artificialisation des sols.

Concernant « l'Histoire des Services », elle précisera que nous devons répondre aux besoins de services de ceux que l'on veut

attirer, avec par exemple la **présence de tiers-lieux, de l'habitat de caractère, un service à la jeunesse très développé et qualitatif**. Sur ce dernier point, elle propose de réfléchir à des services comme on le fait sur les maisons de santé pluridisciplinaires, sur les espaces de services publics. On doit concevoir l'offre éducative et l'offre de la jeunesse en dépassant le périmètre communal, penser à qui est le mieux placé pour faire cela et répartir les services. Ensuite on fait beaucoup de choses sur la fibre, le numérique, la culture, ainsi qu'avec toutes les associations qui sont une richesse magnifique de la ruralité.

Sur le commerce, Mme la Préfète rappelle qu'il existe des outils pour reconquérir le commerce, racheter des espaces et encore une fois précise qu'il serait bon de penser ce service au niveau du bassin de vie.

En évoquant la politique de l'habitat, elle confirme que c'est certainement une des plus difficiles. Elle incitera à ce propos, notamment, à reconquérir le bâti existant.

Quand on parle d'attractivité, souligne-t-elle, un des points très important, c'est la formation. **L'offre universitaire** dans le Tarn est **très intéressante** et le département doit consolider son pôle universitaire d'équilibre.

La politique d'attractivité économique enfin est indispensable et cela se passe plutôt bien dans le Tarn au niveau du développement économique. Le rôle d'écoute, qui est celui du Maire vis-à-vis du tissu économique est essentiel.

La 3^{ème} idée évoquée par Mme la Préfète peut être caractérisée par le « chasser en meute » ou le « parler d'une seule voix ».

A ce titre elle insistera sur l'objectif qui est celui de **travailler non pas en concurrence mais en complémentarité**.

Concernant le manque d'égalité devant les appels à projet (180 mesures dans l'agenda rural, des appels à projet qui n'en finissent pas...) elle rappellera que le rôle de l'Etat est de lutter contre ces inégalités, tout en précisant qu'il est important de s'organiser ensemble pour mieux répondre à ces

appels à projet, en partageant au mieux les informations.

Pour en finir avec le « chasser en meute » et le « parler d'une seule voix », Madame la Préfète conclura ses propos en insistant sur la nécessité de tenir une parole commune attractive et en notant qu'il y a beaucoup de convivialité dans le Tarn et que c'est là, le passeport pour l'attractivité.

Ces interventions ont suscité de nombreuses questions d'élus tout au long de cette matinée, les 3 intervenants ont tour à tour été interpellés sur le développement économique (fonds d'aide, dispositif local d'aide à l'immobilier d'entreprises), l'attractivité par l'agriculture, les problèmes de mobilité, le développement touristique, les agressions et incivilités sur la personne des élus, la désertification médicale, le soutien aux associations et au bénévolat, l'agenda rural et les dotations aux territoires ruraux ou encore les problèmes rencontrés en rapport à la crise sanitaire.

La réflexion sur l'attractivité s'est ensuite poursuivie durant l'après-midi autour de deux temps forts. Tout d'abord, un temps réservé à trois témoignages d'élus. Marina Vidal-Condoumines, **maire de Montclar** (Aveyron, 157 habitants) est ainsi venue exposer son

projet réussi de cabinet de télémedecine destiné à lutter contre la désertification médicale. Au-delà de l'historique du projet, celle-ci a porté la voix de nombreux autres élus de notre territoire confrontés à cette même problématique : « un départ à la retraite du médecin du village, pas de remplaçant, des médecins du pôle de santé qui ne veulent pas se déplacer sur le village, résultat : des difficultés pour les personnes âgées du village pour vieillir chez elles. ». Sur un tout autre thème et à une toute autre échelle, **Jean-Pierre Serrus, maire de la Roque d'Anthéron** a démontré comment une commune a su tirer parti de sa proximité avec de grandes villes **en mettant en place un festival international de Piano** de plus de 70000 spectateurs. Enfin, **Marie-Lise Housseau, maire de Sorèze** a clôturé les témoignages en exposant **deux projets importants de la commune : l'accueil d'un fleuron des télécommunications** (Scopelec), et, **la valorisation touristique de Sorèze.** À ce titre, elle a notamment souligné la nécessité de raisonner désormais à une échelle intercommunale pour garantir la pérennité des projets.

À la suite de ces témoignages inspirants, **Gérard-François Dumont, géographe**, professeur à l'université de Paris-IV-Sorbonne a ensuite prolongé la discussion à partir

d'une conférence interactive. Munis de leurs téléphones portables, les élus ont ainsi été invités à répondre à plusieurs questions dont les résultats étaient mesurés et projetés en temps réel. Parmi elles : « tout territoire a-t-il de l'avenir ? », « les communes sans proposition d'emploi sont-elles destinées à s'éteindre ? » ou encore « le Tarn pourrait-il être attractif sans Toulouse ? ». C'est autour d'une réflexion sur les réponses apportées que le géographe a bâti un message d'espoir pour toutes les communes : « Nous ne pouvons plus penser en termes de ruissellement, cette idée selon laquelle la réussite d'une grande ville aura inévitablement des retombées positives pour les périphéries aux alentours. Chaque territoire, même éloigné d'une métropole, a la capacité d'innover à partir de ses atouts spécifiques. Chaque territoire a la chance d'être unique ».

Afin d'appuyer son propos, Gérard-François Dumont a ainsi mentionné plusieurs exemples inspirants. Parmi eux, Saint-Gilles-de-Croix-de-Vie en Vendée accueillant Bénéteau, spécialiste mondial de l'industrie nautique car l'un de ses fondateurs était issu du territoire ; ou encore Espelette : une commune tombant en désuétude dans les années 1970 qui a aujourd'hui doublé sa population (plus de 2000 habitants), à partir de la valorisation d'un produit spécifique : le piment.

Les contrats de relance et de transition écologique

Pour accompagner la transition écologique dans les territoires et inciter à la relance, le Gouvernement a proposé aux collectivités locales un nouveau type de contrat : le **contrat de relance et de transition écologique**.

Ces CRTE remplacent et regroupent les nombreux contrats existants (ville, ruralité, et notamment transition écologique...)

Ce nouveau dispositif a pour but d'intégrer

prioritairement au sein des projets de territoire, les ambitions de la transition écologique. La transition écologique est donc désormais le fil conducteur de ces CRTE.

Dans le département du Tarn, les signataires CRTE sont les 3 communautés d'agglomération et les 3 PETR.

Les porteurs de CRTE doivent engager une

réflexion et définir les grands axes et les objectifs pour leur territoire, en recensant les divers projets et actions menés par les communes membres et communautés de communes.

Ces contrats doivent être signés avant le 21 décembre 2021.

Toutefois, une procédure d'avenants pourra être engagée chaque année afin de faire évoluer le contrat initial.

Vers une réforme des indicateurs financiers...



La suppression de la taxe d'habitation accompagnée des mesures de compensation, ainsi que la réforme des impôts de production, ont eu un impact sur les montants des critères financiers, tels que les potentiels fiscal et financier, et l'effort fiscal.

Pour tenir compte de cette réforme, la loi de finances pour 2021 avait déjà opté pour une neutralisation des indicateurs financiers en intégrant dans le calcul les nouvelles ressources locales, à savoir la TVA et la nouvelle TFPB communale.

Les associations d'élus estiment que la réflexion sur la réforme des indicateurs n'est pas encore aboutie et nécessite du temps.

En revanche, le Comité des Finances Locales (CFL) considère judicieux d'élargir d'ores et déjà dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, le champ du potentiel financier des communes.

A la suite de ces recommandations, le législateur a donc proposé d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal communal comme les droits de

mutations, la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures, ou encore la taxe sur les pylônes électriques.

De plus, avec la suppression de la taxe d'habitation, il ne semble plus pertinent de maintenir l'effort fiscal des communes tel quel et il propose donc de recentrer le calcul de l'effort fiscal uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Cette réforme entraînant une variation des montants du potentiel financier des communes, serait donc accompagnée d'un dispositif de lissage.



Comme vous le savez, le CAUE du Tarn vous accompagne et vous conseille en amont de vos projets... mais le CAUE conseille également les particuliers. Les architectes-conseillers et paysagistes apportent un regard professionnel, gratuit et indépendant à tous ceux qui ont un projet de construction, extension, réhabilitation ou aménagement.

Si vous souhaitez informer vos administrés et leur proposer de bénéficier de ces conseils en architecture et en paysage, orientez-les vers les permanences du CAUE du Tarn.

Pour prendre rendez-vous, un seul numéro : 05 63 60 16 70.

Permanences sur rendez-vous :

- lundi, mardi, mercredi matin à Albi, 97 Bd Sout
- le vendredi matin à Castres, Place du 1er mai,
- le mercredi matin, alternativement à Gaillac, Graulhet, Réalmont et Saint-Sulpice

Actualités, fiches pratiques et exemple de réalisations sur www.caue81.fr.
Suivez-nous sur Facebook @Caue81.

Le CAUE est un service d'information d'intérêt public sur l'architecture, l'aménagement du territoire et le cadre de vie, pour les particuliers et les collectivités.



Structure indépendante, association créée à l'initiative du département, sans but lucratif.

L'intervention de nos conseillers exclut toute mission de maîtrise d'œuvre, ils ne peuvent à ce titre réaliser vos plans ou expertiser vos biens.

OCCE : Office Central de la Coopération à l'école

Il était une fois la Mairie et la Coopérative scolaire...

La coopérative scolaire mène ses activités et projets éducatifs (sorties scolaires, jardinage, citoyenneté...) conformément aux programmes scolaires. Elle est encadrée par une circulaire qui en précise tout l'enjeu et l'intérêt pédagogique, ainsi que le cadre légal et juridique. L'OCCE affine plus de 170 coopératives scolaires et leur permet de fonctionner de manière autonome et solidaire, tout en étant parfaitement couverte au niveau assurance pour son activité.

Quid des subventions ?

Les municipalités peuvent verser des subventions à la coopérative scolaire : pour le Tarn, cela représente globalement chaque année environ 210 000 euros au bénéfice des projets éducatifs pour les enfants. Les coopératives tiennent une comptabilité et rendent compte de l'utilisation des fonds notamment en conseil d'école. Les coopératives affiliées à l'OCCE sont contrôlées et justifient de l'utilisation de la subvention chaque fin d'année scolaire à

l'OCCE.

Vous avez dit « OCCE » ?

L'OCCE est un mouvement pédagogique d'éducation populaire et d'éducation nouvelle qui encourage et soutient la coopération comme valeur centrale à l'École. L'OCCE milite pour la pratique de la coopération, de la participation citoyenne et pour le développement démocratique de la vie associative dans le champ de l'éducation. Elle encourage et accompagne la mise en place de conseils d'enfants, nommés aussi conseils de coop.



Scanner la plaquette de présentation de l'OCCE

3^{ème} édition du challenge de la commune la plus sportive du Tarn

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Tarn (CDOS) organise conjointement avec le Département du Tarn et l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn, le « Challenge de la commune la plus sportive du Tarn ». Ce concours a pour objet de valoriser vos actions et initiatives sportives déployées à des fins éducatives, sociales, et environnementales. Pour cette édition 2021, toutes les communes tarnaises de moins de 2 500 habitants sont sollicitées. Pour être lauréat, vous allez recevoir le règlement du concours ainsi qu'un dossier de candidature que nous vous demandons de bien vouloir retourner au CDOS avant le lundi 31 janvier 2022. Information : sport@cdostarn.fr

Commission Jeunesse

Suite à l'appel à candidatures, la première réunion de la Commission Jeunesse s'est tenue le 13 octobre dernier. Le Président de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, le Président de la Commission, Monsieur Ziegler (mairie de Caucalières) et les membres de la Commission des quatre coins du Tarn (Saint-Sulpice, Briatexte, Lisle-sur-Tarn, Labruguière, Saix, Loupiac, Sorèze, Roquemaure, Donnazac...) en ont validé les missions principales. Parmi elles : la sensibilisation et la formation des élus sur les sujets de thématique jeunesse (cf. action 29 dans le cadre de notre Partenariat du Plan Tarn Jeunesse départemental), le tissage de partenariats avec les acteurs jeunesse locaux afin notamment de remonter les problématiques des communes sur les différents sujets (Education Nationale, CAF, Francas du Tarn...), le soutien à la création et à la valorisation des conseils municipaux de jeunes. À ces fins, les trois prochaines actions concrètes menées par la Commission seront : la cartographie des conseils municipaux de jeunes sur le territoire (créés ou en projet) ; l'organisation de rencontres sur l'ensemble du territoire entre les membres de la Commission, les élus délégués à la jeunesse et les jeunes élus de CMJ* ; et, l'ouverture d'une page internet recueillant les supports destinés à la création des CMJ.

Prochaines rencontres :

Vous avez un CMJ sur votre commune ?
Rendez-vous sur : www.maires81.asso.fr/cartographie-cmj

*CMJ : Conseils municipaux de jeunes



Une commune, un projet innovant : le cabinet de téléconsultation de Murat-sur-Vèbre

Tout commence fin 2018. Suite au départ du médecin de la commune, le maire, Daniel Vidal, publie plusieurs annonces pour trouver un remplaçant. Il se confronte alors à la difficulté de trouver des contacts sérieux. Il assiste ensuite à des visioconférences présentant les projets d'autres collectivités sur le thème de la téléconsultation : « la majorité des exemples que nous avons se basaient sur un modèle de mise à disposition d'une salle municipale pour faire fonctionner les outils de téléconsultation. De notre côté, nous souhaitons plutôt une solution qui puisse s'appuyer sur le soutien de notre pharmacien ou des infirmières libérales de la commune. Nous préférons, notamment pour les questions de sécurité d'accès aux dossiers médicaux ».

Soutenue par la Communauté de communes, Murat-sur-Vèbre se dote alors d'une borne de téléconsultation. Le pharmacien propose alors de l'héberger.

Le fonctionnement est simple : le patient entre sa carte vitale dans la borne et en moins de 15 minutes, il est mis en relation avec un médecin généraliste de la région. Le stéthoscope, le tensiomètre, l'oxymètre et les quatre autres appareils connectés de la borne sont à disposition pour que le médecin puisse effectuer les bilans à distance. Le pharmacien se tient à disposition pour l'accompagner dans la démarche si besoin. En fin de consultation, la patient a accès à son ordonnance au format papier ou par mail selon son choix. Il est remboursé à 100% par la sécurité sociale.

Mise en route depuis juin dernier, l'installation séduit et prouve déjà son utilité selon le maire : « dernièrement, un enfant a eu une réaction allergique à une piqûre d'insecte. Il aurait fallu 8 jours pour trouver un rendez-vous avec un spécialiste en présentiel. Avec la borne, en 15 minutes, nous avons obtenu une téléconsultation sans rendez-vous. »

Sur le plan de l'innovation, le maire compte poursuivre son action. D'une part avec la mise à disposition de tablettes pour les infirmières qui souhaitent utiliser la téléconsultation auprès de patients qui ne peuvent pas se rendre à la borne. Et, d'autre part, avec le développement de partenariats avec les établissements de santé départementaux (hôpital, clinique, etc.) pour faciliter l'accès des administrés aux spécialistes de ces établissements.

La quête du médecin du village se poursuit également car le maire le reconnaît : « si nous retrouvons un médecin, nous l'accueillerons avec grand plaisir, la téléconsultation restera alors un complément utile notamment pour un accès rapide aux spécialistes ».



URAMO devient AMF Occitanie

AMF Occitanie : c'est le nouveau nom qu'ont choisi les 13 associations départementales de maires et de présidents d'intercommunalités pour identifier la structure qui les fédère au niveau régional. L'AMF Occitanie remplace donc l'URAMO.

C'est le lundi 13 septembre 2021, que se tenait sa réunion d'installation. A cette occasion, son président, Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, également président de l'Association des maires et élus du Lot, a été reconduit dans ses fonctions. Patrick MAUGARD, président de l'Association des maires de l'Aude et maire de Castelnaudary, accueillait dans sa ville, siège de l'AMF Occitanie, la réunion de ses instances.

A l'ordre du jour, plusieurs questions d'actualité et notamment certains problèmes rencontrés par les communes au regard du contexte sanitaire, les questions qui émergent pour la mise en œuvre des contrats de relance, de ruralité et de transition écologique ainsi que l'impact des difficultés d'approvisionnement en matériaux sur les coûts des projets pour les communes et intercommunalités.

L'AMF Occitanie défend les intérêts et porte la voix de près de 5 000 communes et intercommunalités d'Occitanie.

Les collectivités face au rançonnement

La digitalisation des collectivités est une étape incontournable de leur développement. Cependant, elles deviennent vulnérables à une nouvelle forme de menace, les cyberattaques.

Peu importe la taille de la collectivité, toutes sont concernées par ces incidents, et plus particulièrement des cyberattaques comme les rançongiciels. En 2020, c'est 30 % des collectivités françaises qui ont vu leur équipement informatique devenir inutilisable suite au dépôt d'un virus, du chiffrement de leurs données, les rendant inaccessibles tant qu'une rançon n'est pas versée. Un tel chantage va entraîner des conséquences désastreuses sur le fonctionnement d'une collectivité, la paralysant et créant de nombreux préjudices pour les administrés. Il suffit de constater la mésaventure de la mairie d'Angers, qui en janvier 2021, a dû faire face à cette attaque en revenant de week-end. Services ralentis, conditions de travail dégradées, impossibilité de répondre aux demandes des administrés... Dès la découverte de cet incident, la mairie s'est rapprochée de son délégué à la protection des données, ainsi que de l'ANSSI pour être accompagnée dans toutes ses démarches, et reprendre peu à peu le contrôle de ses équipements.



Pour en savoir plus sur l'attaque subie par la mairie d'Angers, veuillez scanner ce QRCode.

Dans un monde où la place de l'informatique ne cesse d'augmenter au sein des collectivités, ces dernières sont encouragées à prévenir des incidents informatiques, comme le maire d'Angers le rappelle. Car cette mairie n'est pas la première, ni la dernière à faire face aux cyberattaques. Selon l'ANSSI, les attaques rançongiciel envers les collectivités ont, avant même la fin de cette année 2021, augmenté de 60% par rapport à l'année 2020.



Critères de mise en œuvre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon

JO SENAT, QE n°23522, Rép. 23 Septembre 2021, p. 5483

La **procédure de reprise des concessions en état d'abandon** est régie par les articles L.2223-4, L.2223-17 et L.2223-18, R.2223-12 à R.2223-23 du CGCT : « Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles. Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession. »

En l'état actuel du droit, la notion d'abandon

d'une concession funéraire résulte du défaut d'entretien et ne semble pas devoir impliquer nécessairement l'état de ruine de la sépulture.

Cet état se caractérise néanmoins par des signes extérieurs nuisibles à la décence du cimetière, c'est-à-dire créateurs avérés ou potentiels de troubles au bon ordre de celui-ci. Ainsi, le procès-verbal de constat d'abandon signé par le maire et par les personnes qui ont assisté à la visite des lieux décrit avec précision l'état dans lequel la sépulture se trouve (R.2223-14 du CGCT).

La preuve de l'abandon résulte, selon la jurisprudence, du fait que les concessions offrent une vue déplorable, « délabrée et envahie par les ronces ou autres plantes parasites » (CE, 24/11/1971, commune de Bourg-sur-Gironde), ou « recouvertes d'herbe ou sur lesquelles poussent des arbustes sauvages » (CAA de Nancy, 03/11/1994). C'est dans ce cadre qu'il convient de rechercher si

l'état d'abandon d'une concession justifie sa reprise, et si cet état reste caractérisé après le délai de trois ans.

Ainsi, **la seule cause d'interruption de la poursuite de la procédure de reprise tient dans la réalisation d'un acte d'entretien de la concession funéraire durant cette période de trois ans.** Sous réserve de l'appréciation souveraine du juge, la visite d'une sépulture et son fleurissement ne constituent pas à eux seuls des actes d'entretien.

Enfin, si la procédure de reprise pour état d'abandon ne peut intervenir qu'à l'issue d'une période de trente ans (L.2223-17 du CGCT), et ne peut être enclenchée dans les dix années consécutives à la dernière inhumation dans ladite concession (R.2223-12 du même code), aucun délai relatif à la date de construction du monument funéraire n'est en revanche applicable.

Marché public : suppression des accords-cadres sans maximum

Décret n°2021-1111 du 23 août 2021 modifiant les dispositions du Code de la commande publique

Dans un arrêt du 17 juin 2021, la CJUE a considéré que, eu égard aux principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et de transparence, les pouvoirs adjudicateurs devaient dorénavant indiquer un montant

maximum ou une quantité maximale des prestations qui pourront être commandées durant toute la durée de l'accord-cadre.

Il ne sera plus possible de conclure un accord-cadre sans montant maximum pour les accords-cadres pour lesquels une consultation ou un avis d'appel public à la concurrence est envoyé à la publication à

compter du 1er janvier 2022.

L'article R.2162-4 du Code de la commande publique dispose désormais qu'un accord-cadre peut être conclu soit avec un minimum et un maximum en valeur ou en quantité, soit avec seulement un maximum en valeur ou en quantité.



Amicale des Anciens Maires

L'activité de notre Amicale reprend petit à petit avec l'assouplissement des restrictions liées au contexte sanitaire dégradé, que nous avons connu depuis de trop long mois.

Deux voyages ont déjà eu lieu en partenariat avec Ruban Bleu dans le cadre des « Voyages de l'Amitié », le premier du 1 au 4 octobre à Salou (Espagne) et le second du 13 au 16 octobre à Port Barcarès.

Suite à notre Conseil d'Administration du 27 mai dernier plusieurs Commissions de Travail ont été créées, elles ont déjà commencé à travailler afin de proposer un certain nombre d'activités pour l'année 2022. Ces commissions au nombre de 5 s'occuperont, chacune d'entre elles, d'un domaine d'intervention particulier : 1 - Les Voyages ; 2 - Les randonnées et activités de loisirs ; 3 - La culture et les conférences ; 4 - La découverte ; 5 - La communication

Nous allons lancer les demandes d'Honorariat très rapidement afin que les arrêtés puissent être pris en 2022. Nous espérons très rapidement pouvoir vous proposer les activités et déplacements qui fédèrent en toute convivialité l'ensemble des Anciens Maires, membres de notre Amicale. Nous y travaillons d'ores et déjà avec force et conviction.

Formation des Elus 2021

- **Fiabiliser et suivre les valeurs locatives cadastrales de sa commune**

Jeudi 2 décembre | 18h à 20h30
Verdalle (Foyer Rural)

- **Le Maire employeur : "Discipline et rémunération"**

Jeudi 25 novembre | 09h30 à 12h30
Lombers (Salle des Fêtes)

Pour vous inscrire et découvrir l'ensemble des formations proposées : <https://www.maires81.asso.fr/les-formations>

www.maires81.asso.fr

Retrouvez sur le site le détail des services proposés par votre association. Vous pouvez également consulter et vous inscrire aux séances de formation.

Un espace Forum est aussi à votre disposition, vous pouvez grâce à cet outil partager, échanger sur des retours d'expériences, n'hésitez pas à vous y inscrire !